

NOTICE DESCRIPTIVE SOMMAIRE VEFA



107 rue Trarieux
69003 LYON

SNC VINCI Immobilier Rhône Alpes Auvergne

51 boulevard Vivier Merle
CS 63815
69325 LYON Cedex 03



PRESENTATION DU PROGRAMME

Le programme « INITYAL » a pour objet la réalisation d'un ensemble immobilier comprenant 65 logements collectifs et un local crèche, à réaliser au 107 rue Trarieux sur le 3^{ème} arrondissement de Lyon.

Cet ensemble immobilier est composé de 4 bâtiments neufs dénommés B1, B2, B3 et C1 reposants sur 2 niveaux de sous-sol destinés à recevoir 95 aires de stationnement.

Il est précisé que le programme « INITYAL », s'inscrit dans une opération immobilière de plus grande ampleur avec en complément, la reconversion de l'ancienne clinique Eugène André comprenant la création de 79 logements répartis sur les cages A, B, C, D et E, non objets de la présente notice.

Il est précisé que :

- Le local crèche sera situé au rez-de-chaussée du bâtiment B1.
- Les logements du bâtiment C1, de la cage D et de la cage E sont destinés à être vendus à un organisme conventionné. Le bâtiment C1 et la cage E accueilleront une résidence seniors sociale et la cage D accueillera des logements locatifs sociaux.

La présente NOTICE DESCRIPTIVE SOMMAIRE définit les prestations des bâtiments B1, B2, B3 et du sous-sol commun à l'opération d'ensemble.



Depuis le 1er janvier 2007, toutes les nouvelles opérations immobilières de logements doivent répondre à la nouvelle réglementation des PMR. Cette nouvelle loi permet d'avoir une unité de vie accessible par toutes les Personnes à Mobilité Réduite dès la livraison des logements. Cette unité de vie est constituée d'une chambre, d'une salle de bains, d'une cuisine, d'un séjour et d'un WC.

Les dimensions des pièces seront adaptées afin de permettre la libre circulation des personnes en fauteuil roulant, ce qui explique les dimensions généreuses de certaines pièces.

Pour les logements où le WC est séparé de la salle de bains par une cloison mitoyenne et qui ne correspond pas aux dimensions adaptées, cette cloison sera "démontable".

La construction se conformera :

- Aux normes AFNOR homologuées en vigueur ;
- Aux prescriptions techniques des documents techniques unifiés (DTU) établis par le Centre Scientifique Technique du Bâtiment ;
- Au Recueil des Eléments Utiles à l'Etablissement et à l'Exécution des projets et marchés de France (REEF) ;
- Les installations techniques seront soumises aux essais et vérifications de fonctionnement précisées dans les documents techniques, COPREC ;
- Aux règles de construction et de sécurité en vigueur ;
- A l'arrêté ministériel du 30 Juin 1999 relatif aux caractéristiques acoustiques des bâtiments d'habitation ;
- A l'arrêté ministériel du 30 Juin 1999 relatif aux modalités d'application de la réglementation acoustique ;
- A l'arrêté du 1er Août 2006 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées ;

Cet ensemble immobilier sera conforme à la réglementation thermique RT2012.

Cette démarche tiendra compte des paramètres demandés en matière de consommation d'énergie, tant pour le chauffage que pour l'eau chaude sanitaire, l'éclairage et la ventilation. Ce niveau de confort sera obtenu par l'isolation renforcée du bâtiment, le pourcentage des surfaces vitrées du bâtiment, la mise en place de matériaux et éléments d'équipement appropriés.

- -

NOTE GENERALE

La présente NOTICE DESCRIPTIVE SOMMAIRE définit les travaux qui seront exécutés dans la Résidence « INITYAL » située au 107 rue Trarieux à LYON 3^{ème} arrondissement.

Il est précisé que les indications portées le sont sous réserve des dispositions suivantes :

Seront admises de plein droit, toutes les modifications de structure et d'agencement intérieur et extérieur qui seraient apportées en cours de conception et de travaux par le constructeur, en accord avec l'Architecte (telles que déplacement de gaines techniques, soffites ou faux-plafonds etc....), ayant pour but de résoudre un problème technique, de compléter ou de parfaire, soit l'effet architectural, soit l'harmonie de l'immeuble.

Le Vendeur pourra être amené à modifier les prestations énumérées dans la présente notice et à les remplacer par des prestations globalement équivalentes dans le cas d'apparition d'un matériel nouveau, ou en cas de force majeure, ou de cause légitime, notamment :

- Règle administrative contraignante ;
- Règlement judiciaire, liquidation de biens, défaillance, cessation d'activité d'une entreprise ou d'un fournisseur, ou retard d'approvisionnement d'un matériau ;
- Qualité insuffisante du matériau prévu ou livré ;
- Et, plus généralement, si les impératifs techniques ou réglementaires le mettaient dans l'obligation de renoncer définitivement à telle disposition de prestation prévue.

Le tout, à condition qu'il n'en résulte ni augmentation de prix, ni altération de qualité pour l'Acquéreur.

En outre, l'Acquéreur ne pourra en aucun cas réclamer, ce qu'il reconnaît expressément, au cas où il est écrit qu'une prestation est prévue par une variante, l'une ou l'autre de la prestation.

D'une manière générale, l'Acquéreur ne pourra en aucun cas réclamer l'une des prestations prévues au présent descriptif, dans la mesure où celle fournie par le Vendeur correspond à une qualité réputée équivalente sur la base d'informations données par l'Architecte.

L'Acquéreur reconnaît cette clause comme étant essentielle, sans laquelle le vendeur n'aurait pas contracté.

Le présent DESCRIPTIF SOMMAIRE sera annulé et remplacé, lors de la notification de l'acte de vente, par la NOTICE DESCRIPTIVE COMPLETE exigée par le Code de la Construction et de l'Habitation (arrêté ministériel du 10 mai 1968).

- -

DESCRIPTIF DES OUVRAGES

I. – CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES

INFRASTRUCTURE

- Terrassements en pleine masse ;
- Evacuation des terres excédentaires ou impropres aux remblais
- Les fondations sont réalisées en béton armé au moyen de semelles filantes ou isolées, radier ou dallage, ou autres, suivant les principes arrêtés par l'Ingénieur Béton Armé et approuvés par le Bureau de Contrôle, et selon le rapport de sondages et d'études géotechniques.

SUPERSTRUCTURE

- Murs extérieurs en béton coulé en place ou préfabriqué, armé ou non, en briques ou éléments de maçonneries, suivant études de l'Ingénieur BA approuvées par le Bureau de Contrôle.
- Isolant intérieur avec une finition en plaque de plâtre et 2 couches de peinture acrylique (épaisseur et caractéristiques suivant l'étude thermique du Bureau d'Etudes)
- Les façades recevront :
 - ✓ Un enduit gratté fin ou taloché, coloris selon Permis de Construire, suivant plans de calepinage Architecte
 - ✓ Revêtement décoratif en fond de loggias selon permis de construire.
- Murs de refend en béton coulé sur place, armé ou non, ou en béton préfabriqué, suivant études de l'Ingénieur BA approuvées par le Bureau de Contrôle, recevant, pour les parties privatives, un enduit garnissant et 2 couches de peinture acrylique ;
- Planchers, dalle pleine en béton armé ou préfabriquée, suivant études de l'Ingénieur BA approuvées par le Bureau de Contrôle.

ETANCHEITE DES TERRASSES

Terrasses accessibles communes sur sous-sol

- Cheminement piéton en rez-de-chaussée : en béton décoratif, bois ou sol stabilisé
- Système multicouche avec couches drainantes et filtrantes, recevant la terre végétale et les aménagements paysagers

Terrasses non accessibles

- Système multicouche avec protection type toiture végétalisée semi intensive (substrat de 30 cm)
- Isolation thermique, suivant localisation et étude du BET thermique

Terrasses privatives

- Système multicouche avec isolant et protection

II. – LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

CLOISONS / DOUBLAGES ET FAUX PLAFONDS

- Doublage intérieur par un complexe isolant polystyrène (ou autre) et plaque de plâtre, ou équivalent, épaisseur et localisation suivant étude thermique et classement acoustique ;
- Distribution intérieure des appartements en cloisons plaque de plâtre type PLACOSTIL, épaisseur 72 mm avec incorporation d'une laine minérale.
- Soffite et plafonds suspendus pour passage réseaux et canalisations en plaque de plâtre, suivant plans architecte et préconisations du Bureaux de Contrôle et Bureaux d'Etudes.

SOLS ET PLINTHES

Hall / Cuisine / Séjour / Dégagements et placards attenants

Pour tous les appartements :

- Carrelage en grès cérame fin coloré dans la masse de dimensions 30x60 cm ou 60x60cm (produits MARAZZI ou équivalent), pose droite avec isolant phonique selon étude acoustique. Finition et coloris au choix de l'acquéreur parmi les références sélectionnées par le Maître d'ouvrage ;
- Plinthes en médium peintes en blanc dans la continuité du mur.

Pour les halls d'entrée, séjours et cuisines des appartements B2-21, B2-24, B3-21, B3-24 :

- Carrelage en grès cérame fin coloré dans la masse de dimensions 90x90 cm (produits MARAZZI ou équivalent), pose droite avec isolant phonique. Finition et coloris au choix de l'acquéreur parmi les références sélectionnées par le Maître d'ouvrage ;
- Plinthes en médium peintes en blanc dans la continuité du mur.

Salle de bains / Douche / W.C.

- Carrelage en grès cérame fin coloré dans la masse de dimensions 30x60 cm ou 60x60cm (produits MARAZZI ou équivalent), pose droite avec isolant phonique selon étude acoustique. Finition et coloris au choix de l'acquéreur parmi les références sélectionnées par le Maître d'ouvrage ;
- Plinthes en médium peintes en blanc pour les W.C.

Chambres, dressing, rangements et placards attenants

- Parquet en chêne contrecollé de la marque Compagnie Française du Parquet ou Berry Alloc ou équivalent, à coller, épaisseur 13 mm, largeur de lame 160mm. Finition et coloris au choix de l'acquéreur parmi les références sélectionnées par le Maître d'ouvrage
- Plinthes en médium peintes en blanc dans la continuité du mur.

Terrasses, loggias et patios privatifs étanchées et Balcons (suivant plans)

- Complexe d'étanchéité suivant plans (pour les terrasses et loggias) ;
- Carrelage sur plots 60 cm x 60 cm, couleur au choix de l'architecte.

REVETEMENTS MURAUX

Faïence :

- **Salle de Bains et Douche**

- Faïence de format 30x60cm (produits MARAZZI ou équivalent), posée à la colle ;
- Toute périphérie et toutes hauteurs ;
- Sur les tabliers des baignoires.

Peinture :

- Sur porte palière
 - 2 couches de peinture sur préparation. Peinte en blanc côté intérieur, couleur extérieure selon projet de Décoration.
- Sur menuiseries intérieures
 - 2 couches de peinture acrylique blanche.
- Sur tous les plafonds
 - 2 couches de peinture acrylique mate sur préparation.
- Sur les murs de toutes les pièces sèches
 - 2 couches de peinture acrylique mate velours blanche sur préparation.
- Sur les murs des WC
 - 2 couches de peinture acrylique mate velours blanche sur préparation.

MENUISERIES EXTERIEURES ET FERMETURES

Menuiseries extérieures :

- Menuiseries extérieures, en Aluminium, RAL selon permis de construire.
- Fenêtres et portes-fenêtres ouvrants à la française avec ou sans parties fixes suivant plans de vente.
- Portes-fenêtres coulissantes, suivant plans de vente.
- Toutes les menuiseries sont équipées de double vitrage isolant thermique et acoustique dont les caractéristiques sont définies par la note acoustique et les calculs thermiques en fonction de leur localisation.

Fermetures :

- Occultations par volets roulants en aluminium, RAL selon permis de construire, motorisé avec système anti-soulèvement, à commande radio avec centralisation (pilotée par le système Domotique).
- Enroulement dans coffre intérieur, conforme à la réglementation acoustique en vigueur.
- Selon plans de façades : par volet à pantographes pliant en métal, RAL selon permis de construire, à manœuvre manuelle.

SERRURERIES EXTERIEURES

Clôture / contrôle des accès au site, selon Plan de masse paysager et Permis de Construire :

- En périphérie du terrain, clôtures et grilles en serrurerie à barreaudage vertical, hauteur et implantation selon plan masse et permis de construire. Conservation et reprise des murs existants
- Portail d'accès véhicule au parking en sous-sol, au droit de la rue des Peupliers, en serrurerie à barreaudage vertical, portes battantes, hauteur 2,00 m, équipé d'un interphone et d'une ouverture par bip ou lecteur de badges couplée à l'ouverture de la porte d'accès au sous-sol. Boucle au sol en sortie.
- Les portails d'accès piéton en serrurerie à barreaudage vertical, selon emplacement, sont équipés d'un visiophone, d'un lecteur de badge Vigik et d'un clavier à code.
- Pour terrasses, loggias et balcons, fenêtres et portes-fenêtres, suivant Projet Architectural et indications au permis de construire :
 - Garde-corps métalliques en acier thermolaqué avec lisse haute et montants intermédiaires, et remplissage en verre feuilleté clair, selon détail Architecte
 - 2 lisses en acier laqué sur acrotère maçonnées pour faire garde-corps, localisation selon plans du permis de construire
- Pour les derniers niveaux en protection horizontale des loggias :
 - Pergolas métalliques selon plans d'architecte

MENUISERIES INTERIEURES

Portes palières :

- Porte palière extérieure anti-effraction, serrure 3 points d'ancrage A2P*, avec cylindre de sûreté sur organigramme, judas optique, finition décorative à l'extérieur selon choix de l'architecte, seuil suisse, poignée de tirage ou équivalent, avec une entrée de clé sur la face extérieure, béquille simple intérieure sur rosace.

Portes intérieures :

- Portes intérieures à âme pleine, parement rainuré ou lisse, de chez MALERBA ou équivalent, peintes en blanc, équipées de poignées sur rosace finition aluminium des Ets BRICARD ou équivalent,
- Serrure à pêne dormant 1/2 tour pour les chambres,
- Bec de cane à condamnation pour les WC, salles de bains et salles d'eau.

Portes de placards :

- Portes pivotantes de chez MALERBA ou équivalent pour les placards d'une largeur inférieure à 1 m, suivant plans, couleur blanche
- Portes coulissantes de chez SOGAL ou équivalent, épaisseur 12mm pour les placards d'une largeur supérieure ou égale à 1 m, suivant les plans, couleur blanche
- Portes coulissantes toute hauteur, rails de coulisse haut et bas collés en plafond et au sol

Aménagement des placards :

- Pour les placards inférieurs à 1.00m et pour tous les placards d'entrée et dégagements : tablette chapelière avec tringle pour penderie
- Pour les placards supérieurs à 1.01m : tablette chapelière hauteur 1.80m avec tringle sur les 2/3 et 2 étagères + 2 tiroirs sur 1/3,

Escaliers des logements duplex :

- Escaliers avec marches et contremarches en bois exotique clair ou hêtre avec garde-corps métallique ou mixte, en trémie des escaliers. Vitrification 3 couches.

EQUIPEMENT ELECTRIQUE

- Type d'installation encastrée dans dalles, murs et cloisons.
- Installation conforme à la Norme NFC 15-100.
- Sorties de fils pour les centres et les appliques avec dispositif de connexion et sa fiche douille (DCL).
(Pas de douille dans volume 2 des salles d'eau).
- Appareillage, DOOXIE de LEGRAND, ou équivalent (coloris blanc).
- Détecteur de fumée installé en plafond (circulations ou dégagements desservant les chambres).
- Emplacement suivant préconisation du Bureau d'Etudes.

Equipement de chaque pièce :

	Centre-Plafond Simple Allumage	Applique Simple Allumage	Bandeau Simple Allumage	Prise Cuisson 32 A	Prises 16 A	Prises Machines	Dont prises 16 A en hauteur à proximité de l'interrupteur	Prises Communication (RJ 45)
Séjour	1				5 (*2)		1	2
Chambre accessible PMR	1				4 (*7)		1	1
Chambre supplémentaire	1				3			1
Kitchenette (*1)		1		1	3	2	1	
Cuisine	1	1		1	7 (*3)	3 (*4)	1	
Entrée	1 (*5)				1			
Dégagement	1 (*5)				1			
Douche	1		1		2 (*6)		1 (*7)	
Salle d'eau	1		1		2 (*6)		1 (*7)	
W.C.	1				1 (*6)		1 (*7)	
Terrasses		1			1			
Loggias		1			1			
Balcons Privatifs		1			1			

*1 1 applique et 3 prises (2 à 1,20 m + 1 à 0,45 m du sol), si le coin cuisine est inférieur à 4 m²

*2 1 prise pour 4 m² de surface avec un minimum de 5

*3 Dont 1 en plinthe et 4 en dossier (4 à 1,20 m et 1 à 0,45 m du sol) côté plan de travail hors de l'espace évier et cuisson + 1 en hauteur à proximité immédiate du dispositif de cet éclairage + 1 à 1.80 m pour la hotte.

*4 Une des prises éventuellement dans un autre local selon plan.

*5 Télérupteur si plus de 2 accès éloignés

*6 Dont 1 en hauteur à proximité immédiate du dispositif de commande éclairage

*7 si pièce accessible handicapée

Domotique :

- Installation pour pilotage des systèmes d'occultations depuis un smartphone ou une tablette.

EQUIPEMENT SANITAIRE ET PLOMBERIE

Plomberie :

- Distribution eau chaude, eau froide, apparente ou encastrée, suivant exigences techniques. Évacuation des appareils en tubes P.V.C apparents ou encastrés.
- Attentes pour machines à laver disposées en cuisine ou en salle de bains suivant la disposition du plan de vente
- Attentes pour arrivées d'eau chaude et d'eau froide et évacuation des eaux usées pour les équipements de la cuisine suivant la disposition du plan de vente

Appareils sanitaires, suivant plans :

- Vasque simple ou double selon plans de vente, meuble de marque ITALBAGNO ou équivalent, avec miroir rétroéclairage LED, vidage à tirette et mitigeur monocommande de marque GROHE ou équivalent ;
- Baignoire blanche acrylique de marque DURAVIT ou équivalent, dimensions selon plans, avec mitigeur thermostatique bain/douche de marque GROHE ou équivalent et ensemble de douche avec barre de douche, flexible et douchette 3 jets de marque GROHE ou équivalent et pare bains
- Receveur de douche extraplat en grès fin blanc, de marque Ideal Standard ou équivalent, dimensions selon plans de vente, avec robinetterie encastrée des Ets GROHE ou équivalent et parois de douches ;
- WC suspendu de marque IDEAL STANDARD. Technologie AQUABLADE ou équivalent : eau de rinçage répartie sur toute la surface (cuvette sans bride), position 3 ou 6 litres pour économie d'eau, abattant à frein de chute
- Lave-mains de marque JACOB DELAFON ou équivalent, droit ou d'angle, selon plans de vente.

Equipements divers :

- Robinet de puisage mural en applique sur mur de façade, avec raccord au nez y compris vanne d'arrêt intérieure avec purge.

Localisation : En équipement des terrasses privatives et loggias (un équipement par logement).

Sans objet pour les balcons.

CHAUFFAGE – PRODUCTION D'EAU CHAUDE – VENTILATION

Chauffage - production d'eau chaude :

La température intérieure (température de l'air au centre de la pièce à 1,50 m au-dessus du sol) servant de base aux calculs sera de 19°C dans tous les locaux, à l'exception des salles de bains et des salles d'eau, où elle sera de 21°C, pour une température extérieure de base de – 10°C.

- Chauffage et production d'eau chaude sanitaire collective, assurés par le réseau de chaleur urbain depuis local sous-station ;
- Appareils d'émission de chaleur en acier laqué blanc ;
- Sèche-serviettes électriques pour les salles de bains et salles d'eau.

Ventilation :

Système de Ventilation Mécanique Contrôlée (système hygro-réglable, suivant calculs thermiques), avec extraction de l'air par les pièces humides ;

Dans les pièces principales, entrée d'air frais par les menuiseries des fenêtres ou en maçonnerie (disposition suivant calculs et réglementations thermiques et acoustiques).

EQUIPEMENTS MENAGERS

Sans Objet

Cuisine : La position des canalisations laissées en attente (arrivées d'eau chaude et d'eau froide, évacuation des eaux usées) sera matérialisée sur les plans de vente ou sur les plans techniques transmis au moment des TMA. **La cuisine ne sera pas équipée de bloc évier.**

NOTA : Pour l'ensemble des logements, il n'est pas prévu d'alimentation gaz pour la cuisinière.

EQUIPEMENT DE TELECOMMUNICATION

Télévision :

- Raccordement à l'antenne collective permettant de recevoir l'ensemble des chaînes de la TNT.
- Voir paragraphe "Equipement de chaque pièce".

Téléphone :

- Voir paragraphe "Equipement de chaque pièce".

Vidéophone :

- 1 combiné main-libre, placé dans le hall d'entrée de l'appartement.

Fibre optique :

- Fibre optique depuis local en sous-sol arrivant dans le tableau électrique de chaque logement

LOCAUX PRIVATIFS ANNEXES, le cas échéant

Emplacements de voitures (dans les niveaux de sous-sol au droit des bâtiment B1, B2 et B3) :

Garages boxés suivant plan :

- Sols : béton brut ;
- Plafonds : Béton brut ou revêtement d'isolation thermique suivant localisation ;
- Fermeture par porte métallique basculante à manœuvre manuelle

Caves :

- Sols et plafonds en béton brut
- Murs en béton ou aggloméré béton
- Bloc porte métallique Serrure de sûreté hors organigramme
- Ventilation naturelle haute et basse
- Eclairage par luminaire étanche

III. – PARTIES COMMUNES

PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES DE L'IMMEUBLE

Hall d'entrée :

Décoré suivant choix de l'Architecte :

- Revêtement de sol suivant carnet de décoration
- Revêtement muraux suivant carnet de décoration
- Revêtement en plafond suivant carnet de décoration
- Eclairage suivant carnet de décoration, par détecteur de présence
- Signalisation hall d'entrée par appliques en façade
- Boîtes aux lettres conformes aux Normes La Poste. Emplacement selon plan
- Ensemble entrée en acier laqué, avec ventouse électrique pour ouverture

Circulations rez-de-chaussée :

Décorés suivant choix de l'Architecte :

- Revêtement de sol suivant carnet de décoration
- Revêtement muraux suivant carnet de décoration
- Revêtement en plafond suivant carnet de décoration
- Eclairage suivant carnet de décoration, par détecteur de présence

Paliers d'étage :

Décorés suivant choix de l'Architecte :

- Revêtement de sol suivant carnet de décoration
- Revêtement muraux suivant carnet de décoration
- Revêtement en plafond suivant carnet de décoration
- Eclairage suivant carnet de décoration, par détecteur de présence

Circulations véhicule en sous-sol (dans les niveaux de sous-sol au droit des bâtiments B1, B2 et B3) :

- Murs et ossature en béton armé ou en maçonnerie de parpaings rejointoyés
- Plafonds : Dalle pleine de béton armé avec ponctuellement isolant thermique en sous-face sous les locaux chauffés.
- Dalle ou dallage, selon étude géotechnique, en béton brut
- Points lumineux commandés par détecteurs de mouvement
- Désenfumage naturel ou mécanique des circulations des niveaux de sous-sol

Ascenseurs :

- Les ascenseurs desservent tous les niveaux depuis le sous-sol
- Contrôle d'accès du sous-sol aux étages et des étages au sous-sol , par digicode ou badge vigik en cabine
- Installation conforme aux Normes en vigueur
- Cabine de type métallique
- Portes de cabine automatique à ouverture latérale en acier inoxydable en RDC et peintes dans les niveaux
- Parois en tôle lisse avec habillage revêtement stratifié ou autre
- Miroir et éclairage
- Revêtement de sol : identique à celui du hall d'entrée

Cages d'escaliers desservant tous les niveaux :

- Marches et contremarches : finition peinture de sol anti-poussière
- Paliers : finition peinture de sol anti-poussière
- Murs, noyau et plafond : projection peinture gouttelette blanche
- Éclairage par détecteurs de mouvement
- Mains-courantes tubulaires sur cavaliers et garde-corps sur paliers et trémies en acier, ou alu finition thermolaquée.

Local stockage poubelles

- Un local dans chaque bâtiment, contrôle d'accès par Vigik ou avec serrure de sûreté sur organigramme
- Sol : carrelage 30*30 cm et siphon de sol
- Murs : carrelage 30*30 cm (jusqu'à 1,50 m) et peinture de propreté au-dessus
- Plafond : peinture de propreté
- Eclairage : par point lumineux, commandé par détecteur de présence
- Point d'eau et ventilation mécanique.
- Conteneurs d'ordures ménagères non fournis

Local 2 roues :

- Murs et plafonds : finition brute : béton soigné. Isolant thermique en sous-face sous les locaux chauffés, selon nécessité et configuration
- Sols : Béton surfacé. Finition par peinture de sols avec remontée de plinthes sur une hauteur de 20 cm
- Eclairage : par point lumineux, avec détecteur de présence
- Mise à disposition d'arceaux
- Contrôle d'accès par badge VIGIK ou avec serrure de sûreté sur organigramme

Local opérateur fibre optique :

- Localisation selon plans
- Plafond : brut ou isolant thermique
- Sol : béton brut
- Murs : en béton brut
- Eclairage : par point lumineux, sur détecteur de présence

Local ventilation mécanique :

- Localisation selon plans
- Plafond : brut ou isolant thermique
- Sol : béton brut
- Murs : en béton brut
- Eclairage : par point lumineux commandé par interrupteur

Ouvrage d'infiltration des eaux pluviales :

- Ouvrage enterré d'infiltration et de stockage sous la placette haute
- Ouvrage enterré d'infiltration et de stockage dans ou sous l'infrastructure du parking au droit des bâtiments B1-B2
- Bassin d'infiltration et de stockage à ciel ouvert en partie nord au-dessus de B3

EQUIPEMENTS MIS A DISPOSITION DE LA COPROPRIETE

Vélos électriques en libre-service :

- Mise en place de vélos électriques à la disposition exclusive des habitants
- Réservation depuis l'application de conciergerie connectée
- Emplacement en partie haute et en partie basse du site

Totem de réparation vélos :

- Mise en place de totems de réparation vélo comprenant petit outillage et pompes de gonflage manuel
- Installés dans locaux vélos clos et couverts, implantation selon choix du Maître d'Ouvrage

IV. - PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

Espaces verts :

- Suivant plan et notice paysagère du permis de construire

Éclairage extérieur :

- Bornes ou éclairages, placés aux emplacements appropriés.

Réseaux divers :

- Eau potable : branchement sur le réseau public
- Eaux usées : raccordement au réseau public existant
- Eaux pluviales : selon prescription du Permis de Construire
- Electricité : raccordement au réseau Enedis
- Télécommunication : raccordement au réseau de fibre optique
- Chauffage urbain : raccordement au réseau public géré par Dalkia

SIGNATURE DU RESERVANT

SIGNATURE DU RESERVATAIRE